

# PERTURBATION PROFANE

[malédiction, mental]

Incantation	1 action simple
Composantes	V, G, M
Portée	courte (7,50 m + 1,50 m/2 niveaux)
Zone/Cible	une créature
Durée	1 round/niveau
JS	Volonté, annule
RM	oui

La créature ciblée par ce sort rencontre des difficultés pour lancer des sorts profanes et pour utiliser des pouvoirs magiques et certains pouvoirs conférés par ses classes de lanceur de sorts profanes. La créature ciblée doit réussir un test de concentration (DD = 10 + la moitié de son niveau de lanceur de sorts) pour parvenir à lancer un sort profane, pour utiliser un pouvoir magique (même ceux de source divine), pour utiliser des objets magiques à fin d'incantation ou à potentiel magique profane et pour utiliser les aptitudes de classe suivantes conférées par une classe de lanceur de sorts profanes : pouvoirs d'école de magie, exploitations d'arcaniste, représentations bardiques, arcanes du magus et maléfices de sorcière. Les sorts, les pouvoirs magiques ou les aptitudes de classe utilisables par une action libre, rapide ou immédiate ne sont pas affectés par ce sort. C'est également le cas des sorts et des pouvoirs mythiques.

Lorsqu'elle est sous l'effet de ce sort, si la créature ciblée doit effectuer un test de concentration pour lancer un sort profane ou utiliser un pouvoir magique profane pour autre chose qu'utiliser l'effet de ce sort (par exemple, pour lancer un sort sur la défensive, si elle est blessée pendant l'incantation d'un sort, etc.), elle subit un malus sur ce test égal à la moitié de son niveau de lanceur de sorts.